La TVA facturée

Marchandises	Montant sans TVA	Taux de TVA	TVA facturée
Farines et semoules à des boulangers	145600	0%	0
Fournitures scolaires (aux revendeurs)	210000	0%	0
Huiles fluides alimentaires	382600	10%	38260
Thé conditionné	70000	20%	14000
Bicyclettes	46050	20%	9210
Raisins et figues secs	31250	20%	6250
Conserves de sardines	258000	0%	0
Sel de cuisine	13800	10%	1380
Beurre conditionné	66000	0%	0
Brouettes à une entreprise de travaux divers	19000	20%	3800
Huile d'olive issue d'une unité artisanale	120600	0%	0
Lait en poudre	51000	0%	0
Riz usiné	46000	10%	4600
Graisses alimentaires	25700	20%	5140
Ordinateurs à une école privée	168000	20%	33600
Beurre de fabrication artisanale	50108	0%	0
Savon de ménage	18500	0%	0
Pâtes alimentaires à un restaurant d'université	108300	10%	10830

Ordinateurs à une administration publique	84600	20%	16920
Fournitures (tenues de travail, balais) à une commune	105000	20%	21000

2.
D'après la composition du chiffre d'affaires de la société, on remarque que cette dernière est partiellement assujettie à la TVA. Elle réalise des opérations imposables et des opérations exonérées sans droit à déduction
Pour opérer ses déductions, elle est donc dans l'obligation d'appliquer la règle du prorata